B. XXIV.

30569/P

ÉLOGE HISTORIQUE

DE

M. LE PROFESSEUR ROYER-COLLARD.

Lu à la séance générale du 15 avril 1826;

Par M. JOLLY, Secrétaire-général.

Antoine-Athanase Royer-Collard, professeur à la Faculté de médecine de Paris, médecin en chef de la Maison royale de Charenton, médecin ordinaire du Roi, par quartier, membre titulaire de l'Académie, fondateur et président d'honneur de l'Athénée de médecine, était né en 1768, à Sompuis, département de la Marne, d'une famille ancienne et honorable de propriétaires jouissant d'une honnête aisance, et à laquelle des mœurs pures, austères et patriarchales tenaient lieu de fortune depuis plusieurs siècles. Les leçons et les exemples de ses parens lui avaient inspiré de bonne heure le goût du travail et l'amour de la vertu : doué d'un esprit vif et pénétrant, d'une intelligence active et précoce, véritable apanage de famille, ses premières études lui valurent de nombreux succès. Après les avoir commencées à Vitry-le-François, il alla les achever à l'Oratoire de Lyon, congrégation savante, digne émule de l'Université, qu'elle ne cherchait point à dominer, mais avec laquelle elle tenait à

WELLCOME LIBRARY INSTITUTE

honneur de marcher de pair dans la carrière de l'enseignement. Ce fut là surtout que le jeune élève montra déjà cette supériorité qui semble n'appartenir qu'à la maturité de l'âge, supériorité telle, que, de simple disciple qu'il était, et sans avoir pris aucun degré dans les ordres, il fut chargé de la chaire d'humanités, qu'il occupa jusqu'en 1792. Mais comme si ses malheurs eussent dû être aussi prématurés que ses talens, il ne tarda pas à être poursuivi dans cet asile de morale et de piété, comme tout ce qui était alors animé du patriotisme le plus pur et le plus vrai.

Déjà, en effet, l'horizon de la France se chargeait d'un nuage qui reflétait des couleurs de sang ; effrayé de la marche rapide des événemens qui courent au despotisme à travers la liberté, il veut tenter un effort, opposer une digue à ce torrent; il fait un appel à l'opinion publique, *surveillante* active, infatigable, des gouvernemens, sans l'appui de laquelle rien n'est stable, sans l'appui de laquelle tout est ruine et désordre. Ce fut alors qu'il fit paraître un journal politique intitulé le *Surveillant*, qui, comme tous ceux qui sont franchement l'expression de l'opinion publique, fut accueilli avec une rare avidité. Rédigé par un honnête homme, il rallia beaucoup d'honnêtes gens; mais septembre dévastait la patrie, le journal disparut, et l'auteur fut obligé de fuir. Il n'y avait plus d'asile qu'aux armées, M. Royer-Collard s'y réfugia. Il fut employé dans l'administration des vivres, à l'armée des Alpes, et l'on pense bien que ces nouvelles fonctions, tout-à-fait étrangères à ses habi-

tudes, au genre de travaux auxquels il s'était livré jusqu'alors, ne pouvaient qu'être transitoires : aussi n'attendit-il que le moment où le calme fut rétabli pour rentrer dans la vie civile. Il n'était alors âgé que de vingt-sept ans, marié depuis plusieurs années, et déjà père de deux enfans ; sans état et sans fortune, il sentit bientôt la nécessité de s'ouvrir une carrière, et comme ses heureuses dispositions lui permettaient de la choisir, il eut le bonheur de trouver dans la médecine celle qui pouvait concilier les facultés de son esprit avec les besoins de sa position. Ce fut à Chambéry qu'il commença ses premières études médicales, étant encore employé à l'administration des vivres, obligé par conséquent de partager son temps entre des fonctions administratives, des devoirs domestiques et la méditation de la médecine.

Ce ne fut qu'en 1797 qu'il quitta l'armée pour se livrer entièrement à sa nouvelle carrière, et quoiqu'il y entrât fort tard et sans guide, il la parcourut rapidement, et n'en atteignit le terme que pour marcher plus rapidement encore, soit dans la carrière littéraire et académique, soit dans l'exercice, l'enseignement et l'administration de la médecine.

La thèse si connue qu'il soutint en 1803, sur *l'aménorrhée*, pour obtenir le grade de docteur, à une époque où ce genre d'épreuve n'était pas seulement une simple formalité de réception, avait surtout attiré l'attention sur M. Royer-Collard, et lui avait assigné un rang distingué parmi les jeunes médecins de son temps. Déjà, en effet, l'on y trouve cet esprit

de méthode, ces détails d'observation, cette force de style qui étaient l'un des plus beaux attributs de son intelligence.

Ce fut peu de temps après que M. Royer-Collard, également animé du désir d'assurer la gloire de notre art et de concourir à ses progrès, jeta les premiers fondemens d'une société particulière de médecine, que devait continuer celle qui nous réunit; plusieurs d'entre vous, Messieurs, n'ont point oublié quel zèle, quelle ardeur il montra dans cette circonstance où il sut animer, électriser, pour ainsi dire, ses collègues, de ses discours, de ses exemples et de ses travaux; et cependant que d'obstacles n'eut-il pas à vaincre avant d'avoir vu *l'Académie, la Société académique et l'Institut de médecine*, confondus enfin sous le titre d'Athénée!

Mais rien ne put ralentir son zèle ni décourager sa ferme volonté; en même temps qu'il luttait contre tant de difficultés, il fondait, en 1803, un journal de médecine, qu'il destinait tout-à-la-fois à signaler la marche de la science, et à livrer au monde médical les travaux et la gloire de l'Athénée; et une fois fondées pour se prêter un mutuel appui, il soutint ces deux institutions comme deux édifices inséparables, dont la mort seule devait le séparer lui-même.

Les premiers volumes de la *Bibliothèque médicale* contiennent surtout un grand nombre d'articles, où l'on retrouve cet heureux mélange de philosophie, d'érudition et de critique, qui était encore le cachet de son talent; aussi pendant tout le temps qu'il put l'enrichir de ses travaux, « ce recueil a été le pre-

mier des journaux de médecine » (1), et peut-être n'eût-il jamais trouvé de rivaux, si M. Royer-Collard eût pu continuer d'apporter à sa rédaction le même soin et la même activité. Mais l'Athénée! il fut toujours l'objet de ses vœux, il l'aima toujours comme un asile consacré en même temps au culte de la science et à la pratique de la vérité.

Tant d'efforts ne pouvaient rester long-temps sans récompense; chacun admirait ce vif amour, ce zèle infatigable pour le bien; le gouvernement lui-même avait jeté ses regards sur notre savant collègue, et suivait avec intérêt le développement de talens qui jusqu'alors avaient été sans autre appui que l'étude.

En 1806, la place de médecin en chef de la Maison royale de Charenton étant devenue vacante, M. Royer-Collard y fut appelé, et prouva encore dans l'exercice de ce nouvel emploi tout ce que peut une âme forte jointe à un esprit supérieur. Après mille difficultés de tous genres, il fit disparaître dans l'administration de cet établissement une foule d'erreurs, d'abus et de préjugés contre lesquels il avait eu à lutter pendant plusieurs années; un réglement rédigé en entier par lui, et discuté ensuite avec la plus scrupuleuse exactitude devant une commission du gouvernement, rétablit l'ordre dans toutes les parties, assura au médecin en chef tous les moyens d'exécution que réclamait l'intérêt des malades confiés à ses soins; et la maison d'aliénés de Charenton devint l'un des premiers établissemens de l'Europe. C'est

(1) Boisseau, *Biographie Médicale*, art. *Royer-Collard*.

là aussi que M. Royer-Collard se livra tout entier à l'étude des maladies mentales. Qu'on se reporte de nouveau à cette activité, à ce désir insatiable de science, à ce besoin de travail et d'étude, dans un âge où l'existence veut s'épancher sur tout ce qui l'entoure, et l'on sentira avec quelle ardeur M. Royer-Collard dut se livrer à ses nouvelles fonctions, qui le mettaient à même de scruter sans cesse les secrets les plus intimes de notre moral, de cette faculté si brillante, hélas! si fugitive, qui sépare l'homme du reste de la création; et si nous sommes encore privés du fruit de ses recherches sur cet intéressant sujet, c'est qu'il n'avait que trop appris par la plus constante méditation à en reconnaître tous les écueils, toutes les difficultés, et qu'il lui fallait des résultats positifs avant de rien publier (1). En 1808, M. Royer-Collard avait été nommé inspecteur général de l'Univer-

---

(1) Les principaux travaux que M. Royer-Collard laisse inédits, sont :

1°. Un Essai de Psychologie, servant d'introduction à un *Cours de Pathologie mentale.*

2°. Un Cours de Médecine légale, recommencé à trois reprises différentes, et dont quelques parties ont été traitées avec un talent remarquable.

3°. Plusieurs *Mémoires* sur divers points de l'aliénation mentale, qui allaient être livrés à l'impression.

M. Royer-Collard avait également réuni tous les matériaux d'une Monographie sur le croup, qu'il se proposait de publier, avec le rapport fait par lui au nom de la commission chargée d'examiner les Mémoires envoyés au concours ouvert en 1812 sur cette maladie.

sité, titre qui le fit appeler à plusieurs missions importantes et délicates, dans lesquelles il apporta encore cette scrupuleuse conscience qui ne fait point acception des personnes, cette urbanité qui s'allie avec tant de grâce à la fermeté, alors même qu'elle doit être sévère, ce discernement éclairé, cette judicieuse mesure qui arrachent l'assentiment de tous; et si quelques-unes de ces missions lui valurent des ressentimens personnels, c'est que, comme il le disait lui-même, il est impossible de les éviter quand on remplit avec justice et impartialité des fonctions publiques. De même à l'Académie et à la Faculté, on a pu apprécier souvent la sagesse de ses vues, la gravité de ses conseils et sa rare capacité pour les fonctions administratives; partout où il fut appelé, sa voix fut prépondérante.

Le rapport dont il fut chargé en 1812, au nom de la Commission d'examen des mémoires envoyés au concours sur le croup, attestera encore cette rectitude de jugement qui le caractérisait à un si haut degré : comme sa thèse, il a été pour ainsi dire transformé dans ses mains en une véritable monographie, où tout ce qui avait été dit et écrit sur la matière se trouve consigné, discuté et apprécié; comme sa thèse, il a mérité d'être traduit en plusieurs langues, et restera à la postérité comme un modèle de critique médicale, de talent et de probité littéraires.

C'est ainsi que deux ouvrages de circonstance, joints à quelques discours académiques, à quelques articles de journaux, sortes de publications qui, pour l'ordinaire, n'ont que l'intérêt du moment, avaient

déjà suffi pour assurer à M. Royer-Collard une place parmi les écrivains qui ont le plus honoré la littérature médicale en France, lorsqu'une nouvelle carrière s'ouvrit devant lui, et lui donna l'occasion de développer cette vigueur de logique, cette profondeur de science qui, unies à la facilité de l'élocution, font le succès et l'affluence des cours. Appelé en 1816, et par le vœu unanime de la Faculté de Paris, à la chaire de médecine légale, il se livra avec zèle, pendant cinq années, à cette branche si délicate et si épineuse de notre enseignement, dans laquelle il s'efforçait à faire sentir aux élèves qui l'entouraient avec respect, quels religieux devoirs ils étaient appelés à remplir, et de quel poids leur déclaration pouvait être dans la balance de la justice ; c'est alors surtout que l'homme religieux s'alliant au médecin philosophe, et souvent au jurisconsulte profond, laissait entrevoir cette morale sévère qui fut toujours la règle immuable de sa conduite.

Cependant trois années s'étaient écoulées dans l'occupation de cette chaire, lorsqu'une nouvelle chaire fut fondée en 1819 à la faculté de médecine de Paris. La commission de l'instruction publique, frappée de l'importance que l'on donnait dans toute l'Europe au traitement de l'aliénation, de l'extension qu'avait prise l'étude de cette maladie, du nombre toujours croissant d'établissemens qui se formaient partout pour recevoir les aliénés ; voulant d'ailleurs rattacher à cette étude une autre étude non moins intéressante, qui jusqu'alors avait manqué à l'enseignement médical, celle des facultés intellectuelles considérées

dans leurs rapports avec l'organisation, chargea l'un des professeurs de médecine légale de faire un cours de pathologie mentale. On sent déjà que cette chaire devait appartenir à M. Royer-Collard : il s'y prépara pendant deux années d'études profondes et assidues, et lorsque ce cours fut enfin ouvert, ses premières leçons attirèrent un tel concours d'auditeurs, que l'on put juger de la vive impression qu'elles devaient produire et des heureux fruits qui en seraient le résultat. Les leçons avaient essentiellement pour objet la psychologie considérée dans ses rapports avec la physiologie. Elles avaient pour but, comme le professeur nous l'a dit lui-même dans son introduction, de substituer les notions d'une saine philosophie à une philosophie mensongère, et d'attaquer le matérialisme jusque dans ses fondemens, et pour ainsi dire dans son foyer ; aussi l'on a vu avec quelle intime conviction, avec quelle force de logique et quelle touchante éloquence il développait les hautes pensées qui germaient dans son âme, et découlaient, pour ainsi dire, d'une constante méditation de la nature de l'homme et de sa fin morale.

Malheureusement à peine le professeur avait-il eu le temps de faire goûter les fruits de cette nouvelle branche d'enseignement, qu'une violente et subite attaque de goutte le força de suspendre ses leçons ; et c'est au moment où il se disposait à les reprendre avec plus d'activité que jamais, que, par une de ces mesures inouies, dont on ne trouve d'exemple que dans les annales de notre révolution, la Faculté de Paris fut tout-à-coup renversée, le cours de patho-

logie mentale supprimé, et toutes les espérances que l'on en avait conçues réduites au néant. Obligé à cette époque de se démettre du titre d'inspecteur général de l'université, qui fut jugé incompatible avec celui de professeur, et qu'il avait conservé pendant quatorze ans, privé en même temps du titre de médecin en chef de la maison royale d'Alfort, M. Royer-Collard eut besoin de toute sa philosophie pour supporter les événemens qui vinrent alors le frapper; et peut-être les eût-il vus avec plus de calme encore, si, sans fortune, il n'eût été chef d'une nombreuse famille, vers laquelle il reportait sans cesse ses devoirs et ses affections.

Rendu à la chaire de médecine légale par suite de la réorganisation de la Faculté, M. Royer-Collard voulut concentrer de nouveau sur cette science tous ses travaux; mais la chimie, dont elle réclame sans cesse les lumières, avait fait d'immenses progrès. M. Royer-Collard, qui n'était pas du nombre de ceux qui répudient toute les acquisitions nouvelles et sont au milieu de nous comme dans un autre siècle, sentit la nécessité de rechercher les applications de la chimie moderne à la médecine légale; et bientôt le voilà tout entier à des études d'autant plus pénibles, qu'elles le fixent des journées entières dans des laboratoires froids et humides, que tout semble concourir à lui rendre funestes : deux fois sa santé en reçoit les plus fâcheuses atteintes; mais rien ne l'arrête; et une troisième fois, c'est la mort elle-même qui le frappe, qui l'enlève à la science qu'il honorait, à sa famille, dont il était l'unique soutien; à notre Société, dont il était l'ornement et l'appui.

M. Royer-Collard n'était pas seulement un modèle de talens et de philosophie, il était aussi un modèle de vertus et de probité. On a vu que ses fonctions administratives l'avaient placé plus d'une fois entre ses intérêts et ses devoirs ; mais il préféra toujours les trésors de sa conscience aux trésors de la fortune ; et lorsqu'il fut près de descendre dans la tombe, il put contempler sévèrement le tableau de sa vie publique et privée, sans y apercevoir aucune tache qu'il eût besoin d'effacer.

Il n'appartient qu'au sage d'être ferme dans ses principes, inébranlable dans sa conduite : tel fut toujours M. Royer-Collard. Plein de respect pour la religion de ses pères, il lui fut toujours fidèle, et ne la pratiqua jamais que pour satisfaire au besoin de sa conscience.

De même il supportait avec la plus sage et la plus douce tolérance toutes les nuances d'opinion ; mais la cause qu'il crut juste fut celle qu'il adopta pour toujours, et dont il ne se sépara jamais, alors même qu'il avait vu s'égarer tout ce qui l'environnait.

M. Royer-Collard fut aussi du petit nombre de ceux qui aiment mieux faire le bien que de paraître le faire ; il lui suffisait presque toujours d'avoir deviné les intentions ou les besoins de quelqu'un pour les prévenir ; et c'eût été pour lui une sorte de chagrin de penser que ses démarches ne fussent pas restées pour toujours dans le secret de son cœur. Vous n'avez point oublié, Messieurs, le récit de quelques actes que sa délicatesse avait emportés dans la tombe, et que la douleur nous a révélés lorsqu'il

fallut nous séparer de lui pour jamais ; mais combien d'autres n'aurais-je pas à vous rappeler, s'il m'était permis de soulever le voile qu'il se plaisait à jeter sur sa vie si pleine de bienfaits, si franchement religieuse !

Maintenant que le bienfaiteur n'est plus, que l'homme vertueux a disparu, que l'ami du bien public a succombé, honorons à jamais sa mémoire ; et pour adoucir, s'il se peut, nos regrets, aimons à redire que tant de vertus, qui semblaient attachées à son nom autant qu'à sa personne, vivent encore avec son nom pour l'honneur de la France !